Prix agricoles 1996/1997: prix du sucre et qualité type des betteraves

1996/0060(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles et mesures connexes 1996/96 - Sucre. La Commission propose de ne pas modifier le prix de base de la betterave, le prix d'intervention du sucre blanc et la marge du producteur. En conséquence, les propositions de prix du sucre pour 1996/97 s'établissent comme suit : - Prix de base de la betterave : 47,67 écu/t. - Prix minimum betterave A : 46,72 écu/t. - Prix minimum betterave B : 32,42 écu/t. - Prix d'intervention sucre blanc : 63,19 écu/100 kg. - Prix indicatif sucre blanc : 66,50 écu/100 kg. - Prix d'intervention sucre brut : 52,37 écu/100 kg. En ce qui concerne le remboursement des frais de stockage, la Commission propose de ramener le montant du remboursement mensuel de 0,45 à 0,41 écu/100 kg de sucre blanc par mois (-8,9%) pour tenir compte de la baisse des taux d'intérêt dans la Communauté.